

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Niort, le 13 JUIL. 2022

Mesures de restrictions des usages de l'eau pour les professionnels, les collectivités et les particuliers dans les bassins du Clain, de la Sèvre Niortaise, de la Sèvre Nantaise et de la Boutonne,

La baisse des écoulements et des nappes souterraines dans le département se poursuit.

Dans ce contexte, de nouvelles mesures de restriction des usages de l'eau ont été prises s'ajoutant aux précédentes.

Les mesures de restrictions s'appliquent pour l'irrigation agricole et pour les usages publics ou privés à compter du jeudi 14 juillet 2022 à 8h.

Nouvelles mesures concernant l'irrigation agricole

Dans l'ensemble du bassin du Clain :

Le niveau 5 (crise 2) est atteint. Cette mesure consiste en interdiction de l'irrigation sur l'ensemble du bassin du Clain quel que soit le prélèvement (rivière, nappe supra, nappe infra).

Dans les sous-bassins de la Sèvre Niortaise amont (MP1) et Sèvre Niortaise moyenne (MP2):

Le niveau 3 (alerte renforcée) est atteint. Cette mesure consiste en une interdiction de l'irrigation agricole. Des adaptations sont possibles pour les cultures dérogatoires.

Dans le sous-bassin de la Sèvre Nantaise superficielle:

Le niveau 3 (alerte renforcée) est atteint. Cette mesure consiste en une interdiction de l'irrigation agricole. Des adaptations sont possibles pour les cultures dérogatoires.

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09



Dans le sous-bassin de la Boutonne superficielle:

Le niveau 1 (alerte) est atteint. Cette mesure consiste en une réduction de 7% du volume hebdomadaire autorisé restant à consommer au 15 juin. Les prélèvements pour l'irrigation agricole sont interdits de 9h00 à 19h00.

Les organismes uniques de gestion collective (OUGC) de l'irrigation agricole sont à la disposition des irrigants pour toute précision concernant les mesures.

Mesures concernant les autres usages de l'eau pour les professionnels, collectivités et particuliers

Les restrictions en vigueur peuvent concerner les usages suivants :

- l'arrosage des espaces verts publics ou privés, des pelouses, des massifs fleuris et des potagers ;
- l'alimentation des fontaines ;
- le remplissage et la vidange de piscines publiques ou privées ;
- le lavage des véhicules ;
- le nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées ;
- la navigation fluviale ;
- les travaux en cours d'eau ;
- l'exploitation des sites industriels.

Compte tenu des conditions météorologiques actuelles et de l'évolution de la situation hydrologique dans le département, chacun est invité à adopter des comportements économes en eau pour tous les usages de l'eau.

Ces mesures de restriction, qui varient selon le bassin versant, sont détaillées par les arrêtés préfectoraux consultables en ligne sur le site internet des services de l'État : <http://www.deux-sevres.gouv.fr/>

Les communes concernées par ce sous-bassin sont précisées en annexe 1.

Pour vous permettre de retrouver de quel bassin vous dépendez, la DDT des Deux-Sèvres a développé une plateforme internet au lien : <https://www.deux-sevres.gouv.fr/Publications/Annonces-et-avis/Arretes-de-restriction-d-eau-2022>

Les informations sont aussi disponibles sur le site internet Propluvia accessible au lien suivant : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des restrictions en vigueur dans les Deux-Sèvres. La carte en annexe 2 précise la situation des restrictions par bassin versant.

Récapitulatif des restrictions en vigueur dans le département des Deux-Sèvres			
Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Irrigation agricole	Niveau 1 : Vigilance	Thouet Amont Autize nappe	Lundi 13 juin 2022 – 8h jeudi 14 juillet 2022 - 8h
	Niveau 1 : alerte	Aume Couture (mesures préventives)	Jeudi 30 juin 2022 – 8h
	Niveau 2 : alerte	Autize nappe	Lundi 9 mai 2022 - 8h
		Marais mouillé	Lundi 27 juin 2022 – 8h
		Autize superficielle Vendée superficielle	Vendredi 1 ^{er} juillet 2022 – 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée	Dive du sud nappe supra	Jeudi 30 juin 2022 – 8h
		Auxance et Dive du Sud infra	Mardi 12 juillet 2022 - 8h
Lambon et Mignon-Courance		Mercredi 4 mai 2022 – 8h	
Thouret et Thouet aval		Vendredi 20 mai 2022 – 8h	
Layon		Vendredi 3 juin 2022 – 8h	
Niveau 4 : Crise 1	Argenton	Samedi 18 juin 2022 – 8h	
	Moine	Vendredi 24 juin 2022 – 8h	
	Auxance nappe supra	Jeudi 30 juin 2022 - 8h	
Niveau 5 : Crise 2	Dive du Sud rivière	Mardi 12 juillet 2022 – 8h	
	Sèvre Niortaise Amont Sèvre Niortaise Moyenne Sèvre Nantaise superficielle	Jeudi 14 juillet 2022 – 8h	
Niveau 4 : Crise 1	Dive du nord superficiel	Jeudi 26 mai 2022 – 8h	
	Dive du Nord nappe	Lundi 20 juin 2022 – 8h	
Niveau 5 : Crise 2	Vonne rivière et nappe Boivre rivière et nappe Auxance rivière et nappe Dive du Sud rivière et nappe Nappe infra	Jeudi 14 juillet 2022	

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Récapitulatif des restrictions en vigueur dans le département des Deux-Sèvres

Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Autres usages de l'eau prélevée dans le milieu	Niveau 1 : Vigilance	Thouet Amont Autize nappe	Lundi 13 juin 2022 – 8h Jeudi 14 juillet - 8h
	Niveau 2 : alerte	Marais mouillé Autize et Vendée superficielle Dive du Sud Sèvre Nantaise superficielle	Lundi 27 juin 2022 – 8h Vendredi 1 ^{er} juillet 2022 – 8h Mercredi 6 juillet 2022 - 8h Vendredi 8 juillet 2022 – 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée	Lambon, Mignon-Courance Thouaret, Thouet aval Argenton Sèvre Niortaise Amont Sèvre Niortaise Moyenne Sèvre Nantaise superficielle	Mercredi 4 mai 2022 – 8h Vendredi 20 mai 2022 – 8h Samedi 18 juin 2022 – 8h Jeudi 14 juillet 2022 -8h
	Niveau 4 : Crise	Dive du nord Boivre, Auxance, Vonne Dive du Sud	jeudi 26 mai 2022 – 8h mercredi 6 juillet 2022 – 8h jeudi 14 juillet 2022 - 8h

Activités	Niveau de restriction	Bassins	Dates d'application (depuis le)
Autres usages de l'eau prélevée à partir du réseau d'eau potable	Niveau 1 : Vigilance	Thouet Amont Autize nappe (MP14)	Lundi 13 juin 2022 – 8h Jeudi 14 juillet - 8h
	Niveau 2 : alerte	Autize superficiel , Vendée Marais mouillé (MP5-3)	Vendredi 1 ^{er} juillet Vendredi 8 juillet 2022 – 8h
	Niveau 3 : Alerte renforcée	Lambon, Mignon-Courance Thouaret, Thouet aval Argenton Boivre, Auxance, Vonne, Dive du Sud Sèvre Niortaise Amont Sèvre Niortaise Moyenne Sèvre Nantaise superficielle	Mercredi 4 mai 2022 – 8h vendredi 20 mai 2022 – 8h samedi 18 juin 2022 – 8h Vendredi 24 juin 2022 - 8h

Les mesures relatives aux manœuvres d'ouvrages et travaux en cours d'eau sont détaillées par les arrêtés préfectoraux.
Contact : DDT des Deux-Sèvres, service eau et environnement – 05 49 06 89 25

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
 Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
 79099 NIORT CEDEX 09

Annexe 1
Liste des communes concernées par les nouvelles mesures de restrictions
à compter du mardi 12 juillet 2022 - 8h

Sèvre Niortaise Amont

AVON	AZAY-LE-BRÛLÉ	BOUGON	CAUNAY
CHENAY	CHEY	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	EXIREUIL
EXOUDUN	FOMPERON	LA MOTHE-SAINT-HÉRAY	LEZAY
MESSÉ	NANTEUIL	PAMPROUX	PERS
PRAILLES-LA-COUARDE	ROM	SAINT-COUTANT	SAINTE-EANNE
SAINTE-SOLINE	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	SAINT-MARTIN DE SAINT-MAIXENT	SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE
SAIVRES	SALLES	SEPVRET	SOUDAN
SOUVIGNÉ	VANÇAIS	VNAZAY	

Sèvre Niortaise Moyenne

ARÇAIS	AUGÉ	AVON	AZAY-LE-BRÛLÉ
BESSINES	BOUGON	CHAMPDENIERS-SAINT-DENIS	LA CHAPELLE-BÂTON
CHAURAY	CHENAY	CHERVEUX	CHEY
CLAVÉ	LA COUARDE	COULON	COURS
LA CRÈCHE	ÉCHIRÉ	EXIREUIL	EXOUDUN
FAYE-SUR-ARDIN	FRANÇOIS	GERMOND-ROUVRE	MAGNÉ
NIORT	PAMPROUX	PERS	ROMANS
SAINT-PARDOUX-SOUTIERS	SAINT-CHRISTOPHE-SUR-ROC	SAINT-COUTANT	SAINT-GELAIS
SAINT-GEORGES-DE-NOISNÉ	SAINT-LIN	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	SAINT-MARC-LA-LANDE
SAINT-MARTIN-DE-SAINT-MAIXENT	SAINT-MAXIRE	SAINT-RÉMY	SAINT-VINCENT-LA-CHÂTRE
SAINTE-OUENNE	SAINTE-EANNE	SAINTE-NÉOMAYE	SAINTE-SOLINE
SAIVRES	SANSAIS	SCIECQ	SEPVRET
SOUDAN	SOUVIGNE	SURIN	VANÇAIS
LE VANNEAU-IRLEAU	VERRUYES	VILLIERS-EN-PLAINE	VOUILLÉ

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres**

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Sèvre Nantaise

BEUGNON-THIREUIL	BRESSUIRE	CERIZAY	CHANTELOUP
CIRIERES	CLESSE	COMBRAND	COURLAY
LA CHAPELLE-SAINT-LAURENT	LA FORET-SUR-SEVRE	LA PETITE-BOISSIERE	L'ABSIE
LARGEASSE	LE PIN	MAULEON	MONCOUTANT-SUR-SEVRE
MONTRAVERS	NEUVY-BOUIN	POUGNE-HERISSON	SAINTE-AMAND-SUR-SEVRE
SAINTE-ANDRE-SUR-SEVRE	SAINTE-PAUL-EN-GATINE	SAINTE-PIERRE-DES-ECHAUBROGNES	SECONDIGNY
TRAYES	VERNOUX-EN-GATINE		

Boutonne

LES ALLEUDS	ASNIÈRES-EN-POITOU	AUBIGNÉ	LA BATAILLE
BEAUSSAIS-VITRÉ	BRIEUIL-SUR-CHIZÉ	BRIOUX SUR BOUTONNE	BRÛLAIN
CELLES-SUR-BELLE	CHAIL	CHEF-BOUTONNE	CHÉRIGNÉ
CHIZÉ	CREZIÈRES	ENSIGNÉ	FONTENILLE-SAINT-MARTIN
LES FOSSES	GOURNAY	JUILLE	LE VERT
LEZAY	LOUBIGNÉ	LUCHE-SUR-BRIOUX	LUSSEY
MAISONNAIS	MARIGNY	MAZIÈRES-SUR-BÉRONNE	MELLE
MELLERAN	MOUGON-THORIGNÉ	PAIZAY-LE-TORT	PAIZAY-LE-CHAPT
PÉRIGNÉ	POUFFONDS	SAINTE-GÉNARD	SAINTE-LÉGER DE LA MARTINIÈRE
SAINTE-MARTIN D'ENTRAIGUES	SAINTE-MARTIN-LES-MELLE	SAINTE-ROMANS-DES-CHAMPS	SAINTE-ROMANS-LES-MELLE
SAINTE-BLANDINE	SECONDIGNÉ-SUR-BELLE	SÉLIGNÉ	SEPVRET
SOMPT	TILLOU	VERNOUX-SUR-BOUTONNE	VILLEFOLLET
VILLIERS-EN-BOIS	VILLIERS-SUR-CHIZÉ		

La Dive du Sud

Dive du Sud superficielle		Dive du Sud nappe supra	
CAUNAY	CLUSSAIS LA POMMERAIE	CAUNAY	CLUSSAIS LA POMMERAIE
LA CHAPELLE POUILLOUX	LES ALLEUDS	MAIRE-LEVESCAULT	ROM
MAIRE-LEVESCAULT	MELLERAN	MESSE	PLIBOUX
MESSE	PLIBOUX		
ROM	ST VINCENT LA CHATRE		
SAUZE VAUSSAIS	VANZAY		

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclîn
79099 NIORT CEDEX 09

La Vonne

BEAULIEU SOUS PARTHENAY	CHANTECORPS	CLAVE	COUTIERES
FOMPERRON	LES FORGES	MENIGOUTE	PAMPROUX
REFFANNES	ST GERMIER	ST LIN	ST MARTIN DE FOUILLOUX
SOUDAN	VALLES	VAUSSEROUX	VAUTEBIS
VOUHE			

La Boivre

LES FORGES	VALLES		
------------	--------	--	--

L'Auxance

Auxance superficielle		Auxance supra	
LA FERRIERE EN PARTHENAY	ST MARTIN DE FOUILLOUX	LA FERRIERE EN PARTHENAY	VALLES
SAURAI	THENEZAY	ST MARTIN DE FOUILLOUX	
VALLES			

Nappe captive de l'infra-toarcien

SAINT-MARTIN-DU-FOUILLOUX	LA FERRIERE-EN-PARTHENAY	SAURAI	VASLES
ROM	ALLOINAY	SAUZE-VAÛSSAIS	MELLERAN
SAINT-VINCENT-LA-CHATRE	VANZAY	LA CHAPELLE-POUILLOUX	PLIBOUX
MAIRE-LEVESCAULT	CLUSSAIS-LA-POMMERAIE	CAUNAY	MESSE

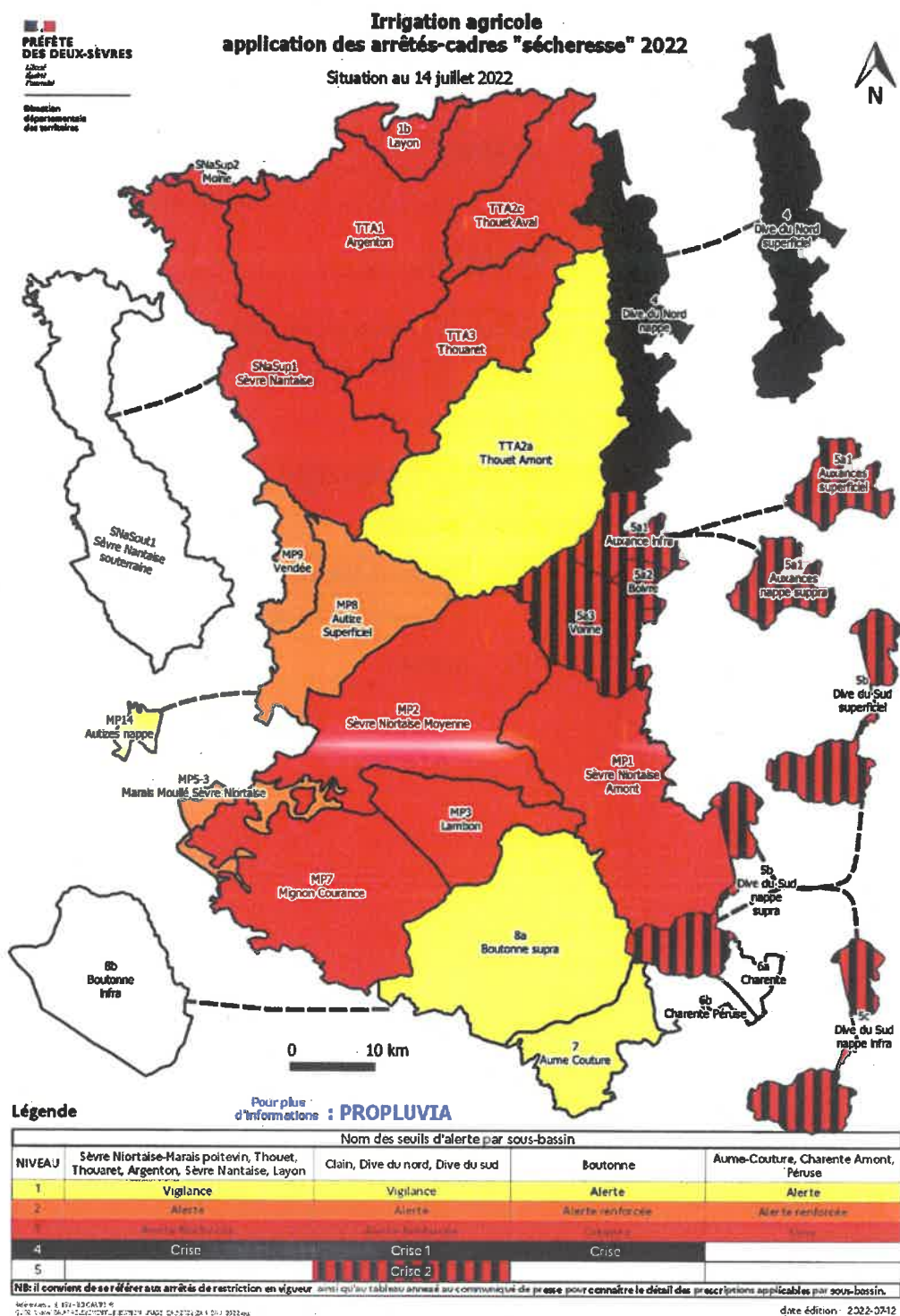
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle
de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

Annexe 2

Cartes des niveaux d'alerte en vigueur dans le département



Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle de la préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09